



# CLR – SNUI

Comité de Liaison des Retraités

## COTISATIONS BAREME 2009

### POUR LES ACTUELS ADHERENTS RETRAITES DU CLR

en fonction du montant de la pension perçue (cf : avis du versement postal ou bancaire)

PENSION MENSUELLE PERCUE	MONTANT A verser
jusqu'à 1050 €	12 €
de 1051 à 1200 €	15 €
de 1201 à 1350 €	18 €
de 1351 à 1500 €	25 €
de 1501 à 1700 €	29 €
de 1701 à 2050 €	35 €
de 2051 à 2400 €	44 €
de 2401 à 2700 €	54 €
de 2701 à 3100 €	70 €
de 3101 à 3600 €	80 €
de 3601 à 4100 €	91 €
au-delà de 4100 €	97 €

### POUR LES ADHERENTS QUI PARTENT EN RETRAITE EN 2009

même barème mais en fonction de leur grade

GRADES	MONTANTS
AAI2 – ATI2 – AAI1 – ATI1	12 €
AAPI2 – ATP12	15 €
AAPI1 – ATP11	18 €
C2ème classe – TG	25 €
C1ème classe – G – CP – GP	29 €
Inspecteur	35 €
IDep – CSC4	44 €
IP – DDal – DDIV – CSC3	54 €
CDH6 – CDH5	70 €
CDH4 – CSC2/2	80 €
CDH3 – CSF – CSC2/1	91 €
CDH2 – CDH1 – CSC1	97 €

DANS LES 2 CAS PAYER UNIQUEMENT PAR CHEQUE (pas de virement postal)

- CHEQUE À ETABLIR À L'ORDRE du SNUI –COMITE DE LIAISON DES RETRAITES

- ADRESSER au SNUI-CLR 80-82 Rue de Montreuil 75011 PARIS

- SOIT :
  - Directement pour ceux déjà adhérents ou déjà retraités.
  - Par l'intermédiaire de la section pour ceux encore en activité et qui partent en 2009

Et ce quelle que soit la date de départ à la retraite.

### SEA

Et pour tous ceux qui sont déjà à la SEA il faut ajouter la cotisation qui s'élève à :

Cadre A	63 Euros	Cadre B	58 Euros
Cadre C	49 Euros	Cadre D	41 Euros